



LÉGISLATURE 2025-2030  
 DÉLIBÉRATION PR-1690 II  
 SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

**Comptes 2024**  
**Délibération II – Comptes annuels (PR-1620 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, 48 et 107 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans la brochure des comptes 2024 et rapport de gestion du Conseil administratif;

vu les articles 2 et 4 du règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la Ville de Genève (LC 21 192);

sur proposition du Conseil administratif,

*refuse:*

par 39 non contre 38 oui

*Article premier.* – Compte de résultats

Les montants du compte de résultats de la Ville de Genève pour 2024 sont les suivants:

	Fr.
Charges d'exploitation	1 313 442 203
sous déduction des imputations internes de	<u>-23 519 492</u>
soit un total des charges nettes d'exploitation de	1 289 922 711
	Fr.
Revenus d'exploitation	1 198 533 639
sous déduction des imputations internes de	<u>-23 519 492</u>
soit un total des revenus nets d'exploitation de	1 175 014 147
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-114 908 564</b>
Charges financières	97 868 399
Revenus financiers	<u>222 580 730</u>
Résultat financier	124 712 331
Charges extraordinaires	—
Revenus extraordinaires	—
Résultat extraordinaire	—
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>9 803 767</b>



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1690 II  
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

**Résultat de l'exercice (après écritures de boucllement)\* 8 047 531**

\* Les écritures de boucllement MCH2 comprennent les attributions et prélèvements aux fonds spéciaux de capital propre pour un montant net de -1 756 236 francs.

*Art. 2. – Compte des investissements*

Les montants du compte des investissements 2024 sont les suivants:

	Fr.
Dépenses d'investissement PA	186 658 903
Sous déduction des recettes d'investissement PA	<u>-20 460 637</u>
Investissements nets PA	166 198 266
Dépenses d'investissement PF	14 412 949
Sous déduction des recettes d'investissement PF	–
Investissements nets PF	14 412 949
<b>Investissements nets</b>	<b>180 611 215</b>

*Art. 3. – Financement des investissements*

Les montants du financement des investissements sont les suivants:

	Fr.
Investissements net PA	166 198 266
Amortissements	95 511 776
Excédent de revenus du compte de résultat	9 803 767
Attributions aux fonds/prélèvements sur les fonds	<u>-309 146</u>
Autofinancement	105 006 397
<b>Excédent de financement</b>	<b>-61 191 869</b>

*Art. 4. – Variation de la fortune – Affectation du résultat – Etat du capital propre*

L'augmentation de la fortune, soit 8 047 531 francs, correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats et des prélèvements et attributions annuels liés aux fonds spéciaux de capitaux propres.

	Fr.
Ce montant est réparti comme suit	
Affectation à la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	8 000 000
Report à nouveau dans la fortune nette	<u>47 531</u>
<b>Total</b>	<b>8 047 531</b>



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1690 II  
SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

*Art. 5. – Bilan*

Le bilan au 31 décembre 2024 totalise, tant à l'actif qu'au passif, 5 308 476 806 francs.

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 126 864 681 francs.

*Nota bene: Les chiffres individuels présentés étant arrondis à l'unité, un écart peut apparaître entre le total et la somme des chiffres individuels. Le montant total présenté fait foi.*


---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétrey

Le Président:

  
Ahmed Jama